

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT L'ORGANISATION DU DEFILE DU CARNAVAL DE L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE DIZY

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R110-2 et R411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifiés ainsi que l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

Vu la demande de l'Amicale des Parents d'Élèves de Dizy, représentée par M^{me} Mélissa Barrois, présidente, datée du 7 février 2025, pour l'organisation du défilé du carnaval ;

Considérant la nécessité d'informer que la circulation sera perturbée le dimanche 9 mars 2025 à partir de 15h30 en raison du défilé ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des participants et des usagers de la voie publique pendant l'événement ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'Amicale des Parents d'Élèves de Dizy, représentée par M^{me} Mélissa Barrois, est autorisée à organiser un défilé à l'occasion du carnaval, le dimanche 9 mars 2025, à partir de 15h30. Le défilé suivra l'itinéraire suivant, depuis la place du Vieux Château :

- Rue du Vieux Château,
- Avenue du Général Leclerc,
- Rue de Reims,
- Avenue du Léon,
- Rue de Reims,
- Rue du Colonel Fabien,
- Rue du Vieux Château,
- Retour à la place du Vieux Château.

Article 2 : La circulation sera régulée de manière intermittente sur les sections de route empruntées par le défilé, sans qu'il y ait de fermeture totale des routes.

Article 3 : L'encadrement du défilé sera exclusivement assuré par les membres de l'Amicale des Parents d'Élèves. Ces derniers veilleront à ce que les conditions de sécurité soient respectées et empêcheront toute interférence avec les usagers de la route. Les personnes en charge de l'encadrement devront porter des gilets de sécurité afin d'assurer une visibilité optimale.

Les enfants participants devront être accompagnés d'un représentant légal durant tout le défilé. Des véhicules de soutien seront positionnés en amont et en aval du défilé pour assurer la sécurité des participants, notamment en cas d'incident.

Article 4 : L'Amicale des Parents d'Élèves devra garantir que tous les participants, y compris les enfants, respectent les règles de sécurité établies. En cas de non-respect des règles, l'événement pourra être suspendu ou modifié à la discrétion de l'autorité municipale.

Article 5 : Le présent arrêté sera exécutoire immédiatement dès son affichage ou sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie Nationale et à l'Amicale des Parents d'Élèves de Dizy.

Fait à DIZY, le 11 février 2025

M. le Maire

Antoine CHOUQUET

APE de DIZY,
Rue du Vieux Château,
51530 DIZY

Mélissa BARROIS,
Présidente de l'APE,
0627001410

Mairie de Dizy
Rue du Colonel Fabien
51530 DIZY

À Dizy , le 07/02/2025,

Monsieur le Maire,

Je vous informe que l'APE de DIZY souhaite organiser un défilé pour le carnaval le 9 mars 2025 à Dizy.

Le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par l'association :

- le 9 mars 2025 :

heure de début : 15h30
heure de fin : 16h00

- aux endroits suivants :

Départ Maison des Association
Rue du Vieux Château
Avenue du Général Leclerc
Route de Reims
Avenue du Léon
Route de Reims
Rue du Colonel Fabien
Rue du Vieux Château
Arrivée Maison des Associations

J'estime le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à 150.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement, avec leurs nom, prénom et moyens de contact :

- Mélissa BARROIS 0627001410
- Jacinthe MARAT-LOUETTE 0650572291

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

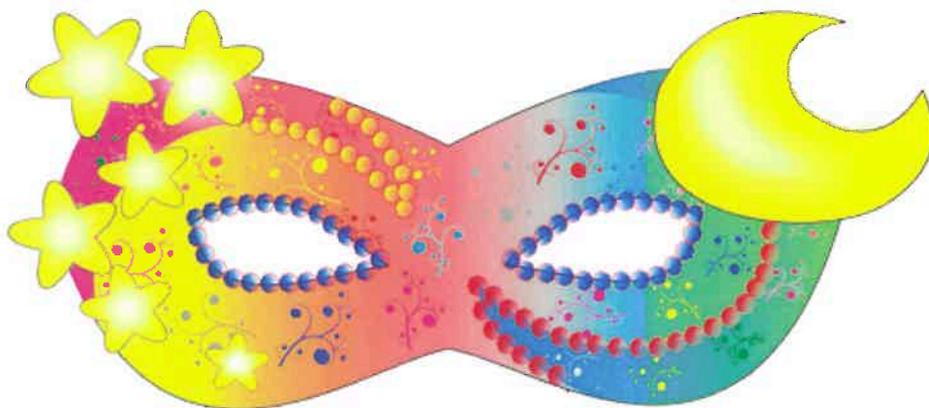
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Mélissa BARROIS
Présidente de l'APE





**PROJET
CARNAVAL
9 MARS 2025**



Sommaire :

1. Description de l'environnement

2. Notre projet

3. Tracé du défilé

4. Sécurité

5. Matériels

6. Déroulement

7. Contact

1 - Description de l'environnement

L'Amicale des Parents d'Élèves de Dizy est une association loi 1^{er} juillet 1901, qui a pour but d'offrir à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires des voyages, du matériel pédagogique ou de loisir, ou des subventions aidant à la réalisation de projets.

Nos moyens d'action sont l'organisation de toutes manifestations, dans le cadre de la commune de Dizy, telles que : kermesse, brocantes, bals, journées récréatives, etc.

2 - Notre projet

L'Association des parents d'élèves de Dizy souhaite organiser un carnaval, un événement gratuit à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Dizy et de leurs familles. Cet événement se déroulera le 9 mars 2025 de 15h00 à 17h00.

Dans un premier temps, accueil des enfants et de leurs familles de 15h00 à 15h30 suivi d'un défilé accompagné des Bombos Emigrantes et de Monsieur Carnaval organisé dans les rues de Dizy de 15h30 à 16h00 : départ et arrivée à la Maison des Associations.

Dans un second temps, les participants seront invités à un goûter participatif avec boissons non alcoolisées offertes par l'APE et une vente de Champagne et de bière dans le hall de la Maison des Associations.

L'intérêt de cet événement est d'offrir une activité à partager en famille et entre amis et ainsi créer un lien entre les enfants de Dizy. D'apporter également de la joie et des étoiles dans les yeux des enfants.

Nous accueillerons les enfants scolarisés à Dizy ainsi que leurs familles. Il y aura environ 150 personnes présentes.

3 - Tracé du défilé



- Départ Maison des Association
- Rue du Vieux Château
- Avenue du Général Leclerc
- Route de Reims
- Avenue du Léon
- Route de Reims
- Rue du Colonel Fabien
- Rue du Vieux Château
- Arrivée Maison des Associations

4 - Sécurité

Lors du défilé les organisateurs auront des gilets jaunes ainsi que les accompagnants des enfants.

Les enfants seront obligatoirement accompagnés d'un adulte accompagnant.

Les encadrants seront devant, derrière et sur les côtés du cortège.

Un véhicule sera positionné devant le cortège (Voiture + remorque + Monsieur Carnaval) et un second véhicule fermera le cortège. Nous avons contacté la gendarmerie afin qu'elle nous apporte son soutien sur la sécurité lors du défilé.

5 - Matériels

Nous aurons besoins :

- de 15 gilets jaunes prêtés par la collectivité afin d'assurer la sécurité des enfants lors du défilé.
- de 50 blidas
- de 2 tables dans le hall de la Maison des Associations

6 - Déroulement

15h00 : Accueil des participants devant la maison des associations.

15h30 : Départ pour le défilé suivant le tracé défini.

16h00 : Arrivée devant la maison des associations.

16h30 : Début du goûter participatif avec les enfants et les accompagnants.

17h00 : Fin des festivités avec rangements.

7 - Contact

Amicale des parents d'élèves de Dizy :

- Mélissa BARROIS, Présidente, 06 27 00 14 10

Mélissa BARROIS

Présidente de l'APE

